

COMITÉ SYNDICAL du 24 juin 2026
DÉLIBÉRATION D2026_23
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS APPROLYS CENTR'ACHATS

Nombre de membres		Votes	Date de la convocation : 17 juin 2026
En exercice	27	Pour 22	Secrétaire de séance : Madame PAGNIEZ
Présents	20	Contre	
Pouvoirs	2	Abstention	

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant qu'Approllys Centr'Achats est une centrale d'achat constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), ayant pour objet de favoriser la mutualisation de l'achat public afin de promouvoir des achats responsables, raisonnés et durables

Considérant que le SMICTOM de Sologne est adhérent au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

Considérant qu'il convient, à l'occasion du renouvellement des instances du SMICTOM de Sologne, de désigner, pour la durée du mandat, un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger à l'Assemblée générale APPROLYS CENTR'ACHATS

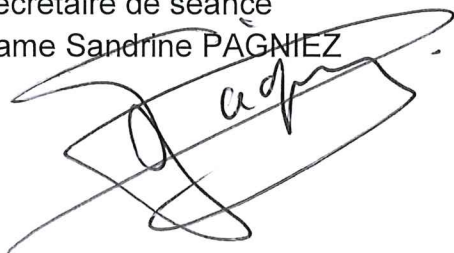
Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Désigne à l'unanimité en qualité de délégué élu titulaire Monsieur le Président Jean-François LAHAYE

Désigne à l'unanimité en qualité de délégué élu suppléant Monsieur Frédéric DELIGNY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

La secrétaire de séance
Madame Sandrine PAGNIEZ



Le Président
Monsieur Jean-François LAHAYE

